

Commentaires sur la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent



SEPTEMBRE 2010

Réponses aux questions soulevées

Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?

Bien qu'il est possible d'observer des disparités régionales quant aux préoccupations liées au Saint-Laurent, les grands enjeux demeurent les mêmes, que se soient les effets des changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, le manque d'accessibilité au Saint-Laurent, le sous-financement chronique des organismes de conservation, les grands projets de développement économique tels les ports méthaniers ainsi que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, le transport maritime, etc. Se donner une **stratégie d'action globale** s'avère primordial pour permettre aux comités ZIP et aux autres organismes de conservation du Saint-Laurent du milieu d'adapter leurs actions en fonction des besoins de leur territoire. Il est essentiel de voir et de gérer le Saint-Laurent comme un tout, comme étant un écosystème global dont toutes les composantes sont intimement liées. La stratégie d'action globale est primordiale pour se doter d'un fil conducteur sur plusieurs années pour les projets qui se déroulent de façon prioritaire sur le Saint-Laurent. Sans cela, aucune priorité ne pourra être accordée d'aucune façon aux projets, aux actions, et les résultats s'en trouveraient perdus et dénudés de sens.

Depuis quelques décennies, nous sentons sans contredit un engouement accru relativement à la conservation du Saint-Laurent. Des préoccupations initialement ciblées dans les quatre ententes Canada-Québec sur le Saint-Laurent ont trouvé écho dans des actions de conservation qui en ont découlé. Ainsi, une amélioration notable de la santé environnementale du Saint-Laurent a été observée, mais d'autres enjeux problématiques ont vu le jour depuis, tels les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, l'apparition de nouveaux contaminants dit émergents, etc. Ainsi, cela demande une **adaptation aux nouvelles problématiques émergentes en lien avec le Saint-Laurent**.

De plus, cet engouement pour la conservation du Saint-Laurent a entraîné la création de nombreux organismes de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent, qui constitue une excellente nouvelle, mais également un beau défi en soi à relever. Comités de Zones d'Intervention prioritaires (ZIP), organismes de bassins versants et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) ont vu le jour et travaillent conjointement pour un objectif commun, celui de la conservation du Saint-Laurent et de sa biodiversité. D'un autre côté, le Saint-Laurent revête également de plus en plus d'importance pour divers usagers, que ce soit le récréotourisme, la navigation maritime, l'exploitation des ressources marines, les grands projets de développement tels l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ou la villégiature sur les rives pour ne citer que ceux là. Il est donc primordial selon nous, afin d'éviter d'une part une mise en application chaotique des priorités identifiés par les nombreux ONG et d'autre part des conflits d'usages, il faut que des efforts pour la **gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)** soient mis en place. Les ONG, comme vigie sur le terrain et exécutants de bien des politiques et priorités ciblées, doivent jouer un rôle prioritaire en ce sens. Les mots d'ordre devront être la **concertation, l'harmonisation des actions, l'implication des divers acteurs** et le **dialogue**.

Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?

Priorité # 1 : 1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial.

Il est reconnu que la plus grande menace pour la biodiversité est la destruction d'habitats. La perte, la perturbation et la fragmentation de l'habitat sont des menaces directes qui affectent directement les espèces tributaires de l'habitat qui est en voie de modification. La perte d'habitat est particulièrement grave dans les secteurs du Saint-Laurent où la densité de l'urbanisation, de l'agriculture et des routes est la plus forte. Nous sommes d'avis qu'il serait opportun, voire même urgent, de trouver une façon plus efficace et plus adéquate pour assurer la préservation des terres littorales, qui jouent un rôle extrêmement important dans l'écosystème aquatique du Saint-Laurent. Les milieux humides recèlent de richesses insoupçonnées et méritent d'être mis en valeur et non d'être remblayés ou laissés à l'abandon. Leur perte et leur dégradation sont de plus en plus problématiques et ceci représente un enjeu de taille dans les diverses régions du Québec. En plus des terres littorales, qui ont certes une importance capitale à jouer dans l'écosystème du Saint-Laurent, nous désirons soulever le fait que le milieu marin du Saint-Laurent nécessite également une protection accrue. En effet, alors que le Québec est bordé de plus de 13 000 km de côtes, seul le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, créé il y a plus de dix ans maintenant, protège de manière intégrée l'ensemble de la zone qu'il couvre. Alors que la totalité des aires protégées couvrent en moyenne 8,14 % du territoire québécois, ce pourcentage chute drastiquement pour représenter moins de 1 % pour la protection du milieu marin.

Priorité # 2 : Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Le pourcentage élevé de terrains privés en bordure du Saint-Laurent, **particulièrement dans l'estuaire moyen**, fait en sorte que peu de sites sont accessibles au public. Afin d'encourager le grand public et les divers usagers à protéger le Saint-Laurent, il est primordial de leur permettre de le connaître, de le découvrir et de connaître les actions mises en place ou à venir pour le protéger. De plus, l'état de décrépitude avancé de plusieurs petits quais est important. Ces quais jouent pourtant un rôle majeur quant à l'accessibilité au Saint-Laurent, d'où l'importance de les restaurer. Cette priorité englobe de plus le volet de l'écotourisme lié au Saint-Laurent.

Priorité # 3 : Accompagner les communautés côtières par l'érosion côtière et les risques de submersion côtière

Les rives du fleuve Saint-Laurent sont de plus en plus touchées par la problématique de **l'érosion côtière et de la submersion des terres**. Dans l'estuaire moyen et maritime, ce phénomène semble s'accroître depuis quelques années, touchant aussi bien les réseaux de services (lignes électriques, téléphoniques, câble) et de transport (routier, ferroviaire, portuaire) que le patrimoine bâti et la population, tout en **menaçant les habitats naturels fragiles** (marais, frayères, herbier). Des taux de reculs moyens variant généralement entre 0,5 et 2 m/an ont été enregistrés sur les rives de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Bernatchez et Dubois, 2004). Les valeurs moyennes maximales enregistrées sont généralement associées à des marais côtiers.

Dans le contexte de changements climatiques, ce phénomène devrait prendre de l'ampleur et selon plusieurs chercheurs, les changements climatiques entraîneraient une augmentation d'événements extrêmes tels que les tempêtes, les pluies diluviennes, mais aussi une hausse du niveau marin par dilatation thermique et une diminution de la couverture des glaces littorales exposant les rives aux tempêtes hivernales (Savard *et al.*, 2008; Bernatchez *et al.*, 2008).

L'érosion côtière représente avant tout **un phénomène naturel**. La zone côtière constitue un milieu particulièrement dynamique et sa morphologie peut se modifier très rapidement en fonction des saisons et de la nature de son substrat (graveleux, sableux ou rocheux). Les côtes sont en constante évolution selon leur sensibilité aux courants, aux vagues, aux marées et aux facteurs climatiques. Toutefois, la combinaison de ces processus naturels et des interventions humaines a entraîné, au fil du temps, **d'importants conflits d'usage et une dégradation majeure des milieux côtiers** par la perte nette d'habitats sensibles au profit de la mer. Devant ce constat, il est évident que l'utilisation et l'aménagement de la zone côtière ne peuvent s'effectuer de la même façon qu'en milieu terrestre, beaucoup plus stable.

La pression domiciliaire sur les milieux côtiers a amené la mise en place d'infrastructures ou d'aménagements (ouvrages de protection, des ponts et ponceaux ou des remblais pour la construction de réseaux de transport, d'infrastructures portuaires ou d'immeubles) qui ont contribué à modifier la dynamique littorale naturelle. Le déplacement des sédiments **est alors modifié et la pérennité des habitats fauniques et floristiques s'en trouve inévitablement perturbé, résultant souvent en des pertes nettes d'habitats**. Avec l'urbanisation des côtes, les infrastructures publiques, tels les réseaux de transport routier et ferroviaire, ainsi que les nombreuses résidences permanentes et secondaires construites en bordure de la côte, se trouvent de plus en plus exposées aux risques d'érosion côtière et de submersion menaçant la population et les habitats sensibles.

Priorité #4 - Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

Possédant le plus long estuaire au monde, le Québec se doit d'être concerné par les enjeux de gestion intégrée et durable des ressources halieutiques. Le Saint-Laurent possède une forte productivité halieutique, caractérisée par la présence d'une importante diversité ichthyologique et de grandes populations de homards, de crevettes nordiques et de crabes des neiges, permettant en retour le développement d'une industrie des pêches diversifiée. Pour plusieurs communautés côtières, l'économie est basée sur l'exploitation de la pêche.

Toutefois, le Saint-Laurent est soumis à de nombreux stress environnementaux dont la surexploitation de certains poissons et coquillages. Et malgré son immense richesse biologique et l'intensité des menaces qui pèsent sur lui, il demeure encore très mal protégé. Il devient urgent de freiner la dégradation de cette biodiversité et d'atteindre sans tarder les objectifs de conservation que la stratégie canadienne sur les aires marines protégées s'est fixée à savoir protéger au moins 10% des espaces marins canadiens.

Cependant, s'ils font l'objet d'une gestion durable, les écosystèmes marins et littoraux peuvent retrouver leur richesse. Des scientifiques, à travers le monde, proposent l'établissement d'aires marines protégées comme une des solutions pour protéger ces écosystèmes. D'ailleurs, à Johannesburg en 2002, la communauté internationale s'est entendue quant à l'importance d'accroître les efforts de protection des mers, de créer des aires marines protégées et d'en faire un réseau international. L'objectif étant de protéger 10 % des océans, et ce dès 2010.

Les aires marines protégées permettent de maintenir les différents usages de la mer et d'accroître la productivité des lieux de pêche. Des chercheurs ont démontré une augmentation de la densité, de la biomasse, de la taille individuelle et de la diversité des organismes marins dans des zones protégées. La reprise de la vie sous-marine et le rétablissement de la biodiversité dans ces zones rendent les écosystèmes moins sensibles aux perturbations. Par conséquent, leur mise en place permet d'assurer des revenus plus élevés et plus durables que leur exploitation continue et parfois forcenée. D'ailleurs, quelques temps après leur création,

les pêcheurs évoluant à proximité en tirent des bénéfices importants. A l'heure où l'on parle fréquemment de la surpêche, conduisant à un appauvrissement des stocks, voire à la disparition programmée de certaines espèces comme le thon rouge, ces conclusions sont très intéressantes et pourraient amener certaines communautés côtières à changer leur façon d'utiliser les ressources océaniques. De plus, elles peuvent faciliter l'adaptation des écosystèmes côtiers ou pélagiques aux changements climatiques. Elles leur permettent de progresser dans des zones saines et productives afin qu'elles puissent résister à ses impacts. Elles offrent donc une solution rentable pour lutter contre ses mêmes impacts.

Ce ne sont néanmoins pas des cloches de verre. Au Québec, le parc marin en constitue d'ailleurs un très bon exemple. Les activités de pêche traditionnelles et l'écotourisme peuvent s'y poursuivre, dans la mesure où leur gestion n'est pas incompatible avec la conservation des écosystèmes présents. Aussi, grâce aux aires marines protégées, il est possible d'harmoniser la sauvegarde des écosystèmes et l'utilisation durable de la ressource.

Priorité # 5 : Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Une autre nouvelle menace qui inquiète est l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes. Les courants marins et diverses activités humaines, telles la navigation d'une mer à l'autre, la plaisance, la pêche et l'aquaculture, ont amené dans le Saint-Laurent des espèces qu'on ne trouvait pas autrefois. Les incidences écologiques des espèces exotiques sont parfois dévastatrices pour l'ensemble d'un écosystème. Les aspects les plus importants sont les modifications de l'habitat et des populations indigènes qui y vivent. Des effets se manifestent dans la population : compétition, prédation, maladies et hybridation. Certains envahisseurs restent discrets pendant longtemps, après quoi ils élargissent leur aire et se reproduisent au point de devenir de graves nuisances. Certaines des espèces introduites entraînent des impacts socio-économiques majeurs qui exigent des mesures de contrôle et de nettoyage. À titre d'exemple, on estime à cinq milliards de dollars, les coûts économiques occasionnés par la Moule zébrée dans le bassin Grands Lacs-Saint-Laurent depuis son introduction en 1985. On estime présentement le taux d'introduction d'espèces aquatiques non indigènes à une espèce par année, et ce, tant dans les eaux douces du fleuve Saint-Laurent que dans les Grands Lacs. Plusieurs espèces introduites dans les Grands Lacs devraient atteindre le fleuve Saint-Laurent au cours des prochaines décennies et pourraient s'y établir si les conditions environnementales locales s'avèrent favorables. À cet égard, les changements climatiques pourraient aussi contribuer à accélérer l'introduction et le transfert d'espèces indésirables. En l'absence de compétiteur ou de prédateur efficace, les populations d'espèces non indigènes peuvent voir leur effectif augmenter rapidement. Il est primordial d'agir sur cette problématique rapidement.

Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

Priorité # 1 : 1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial.

- Il existe actuellement des terres protégées à certains endroits pour aider à leur préservation, mais qui souffrent de sous-financement rendant leur efficacité médiocre. Il faudrait donc s'assurer que les mesures de protection actuellement en place soient efficaces, mises en valeur, financées et gérées correctement avant d'en créer de nouvelles (ex. : Réserves nationales de faune).
- Mettre en place un système de suivi efficace des politiques de préservation des milieux d'intérêt. Si le gouvernement injecte des fonds pour créer des politiques, mais que suite à leur création plus aucun argent n'est disponible pour leur gestion, à quoi servent-elles? Est-ce qu'une présence mensuelle de gardes armés venant de Québec pour visiter les sites protégés est suffisante pour assurer le respect des lois votées? Ne serait-il pas plus opportun de supporter des organismes de conservation locaux qui pourraient eux-mêmes assurer la surveillance quotidienne des territoires protégés au lieu de dépenser des sommes d'argent publiques importantes pour la création uniquement de nouvelles politiques?
- Assurer une protection accrue du Saint-Laurent par l'instauration d'une stratégie pour la création d'aires marines protégées au Québec, à l'exemple du Canada, et augmenter le faible pourcentage du 1 % pour la protection du milieu marin québécois en créant de nouvelles aires marines protégées.
- Créer une table d'échange sur les aires marines protégées au Québec. Le gouvernement devrait encourager et soutenir de telles initiatives. Plus concrètement, une grande mobilisation des acteurs environnementaux concernés s'avère nécessaire pour faire tomber les barrières qui empêchent la création d'un réseau d'aires marines protégées au Québec. Ce projet commun devrait être absolument soutenu par les différents paliers de gouvernement, ce qui signifie que les contentieux liés à la juridiction des eaux ne devraient pas empêcher la conservation des écosystèmes marins, bien que ce soit souvent l'excuse servie pour justifier le statu quo. Le monde politique devrait servir des projets plus rassembleurs, comme les aires marines protégées, et non les freiner.

Priorité # 2 : 6 – Améliorer l'accès public au Saint-Laurent.

- Mise en place de grands projets rassembleurs pour rendre plus attrayante la question de l'accès au fleuve, tels que celui du réseau des Haltes marines de la route des Navigateurs (Bas-Saint-Laurent) ou encore celui du Réseau d'observation sur la route des Baleines, situé sur le long du littoral nord-côtier.
- En termes de priorités d'investissement en lien avec cet enjeu, il serait opportun de créer des programmes de financement afin d'encourager différents acteurs du milieu à développer des projets de mise en valeur d'accès publics au Saint-Laurent pour les faire connaître.
- Mettre en place un programme de restauration des petits quais pour aider à la réappropriation du Saint-Laurent. Ces derniers revêtent une importance capitale pour plusieurs petites municipalités riveraines et le problème de leur détérioration avancée est bien connu.
- À la consultation du document *Vues sur le Saint-Laurent* paru par le Bloc québécois, nous avons trouvé intéressante l'idée de s'inspirer de la *Loi française sur le littoral*, qui freine la spéculation en accordant la priorité à la municipalité pour acquérir des terrains riverains lorsque ceux-ci sont mis en vente. Il faudrait par la suite mettre en place des programmes d'aide financière afin d'encourager les municipalités à les acquérir pour ensuite en faire des sites d'accès publics au Saint-Laurent.

Priorité # 3 : Accompagner les communautés côtières par l'érosion côtière et les risques de submersion côtière

- Moins d'enrochement, donc moins de perturbations d'habitats floristiques et fauniques, en raison du maintien des conditions naturelles de mise en place d'habitats sur le littoral (courants, quantité sédiments en transit, substrat des plages, etc.);
- Meilleure conscience de la fragilité des environnements côtiers;
- Diminution de constructions en bordure de la côte et de tous ses impacts (pertes d'habitats, empiètement);
- Augmentation à long terme des sédiments disponibles donc diminution de l'érosion dans les zones plus sensibles;
- Diminution des pertes dans l'habitat côtier.

Priorité #4 - Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

- Mettre en place des programmes pour encourager la diversification des produits de la mer exploités afin de permettre aux pêcheurs de diversifier leur prise et donc, de réduire la surpêche de certaines espèces.
- Encourager les diverses clientèles à consommer de nouvelles espèces marines méconnues dont les populations peuvent aisément supporter des activités de prélèvements telles que le concombre de mer, l'oursin vert, le phoque ou le maquereau.

- Adapter le programme Fourchette bleue, développé pour la région de la Gaspésie par Exploramer, à d'autres régions, pour l'étendre à d'autres régions, incluant la portion d'eau douce du Saint-Laurent.
- Mettre en place des programmes pour étudier la problématique des captures accidentelles d'oiseaux, de tortues, de mammifères marins, la réduire et maintenir les prises accessoires à des niveaux permettant le renouvellement des populations.
- Favoriser la gestion des ressources halieutiques par des organismes régionaux.
- Réduire le rejet des débris emmêlant.
- Créer des mécanismes de résolution des conflits entre les usagers.

Priorité # 5 : Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

- Identifier rapidement toute nouvelle introduction d'espèce et lutter efficacement contre sa propagation. Pour cela, il est primordial que des programmes de financement soient instaurés pour permettre aux organismes du milieu de s'impliquer à contrer cette menace et d'identifier rapidement l'introduction de toute espèce exotique nuisible. Le programme de financement de lutte aux espèces exotiques envahissantes n'a pas été reconduit. Il faudrait très certainement voir à cette situation.

Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?

Dans le document de consultation, on parle de l'importance d'une stratégie d'action globale pour le Saint-Laurent et d'une gouvernance intégrée et participative. Tout ceci nous semble essentiel et extrêmement pertinent. Or, on y présente une nouvelle approche d'intervention : celle par zones névralgiques, qui va à l'encontre selon nous de ces principes. Le choix des zones s'est fait selon deux critères seulement, à savoir d'une part, la présence de plusieurs problèmes environnementaux reconnus comme prioritaires par les experts gouvernementaux et, d'autre part, par la *possibilité* de mettre en œuvre à court terme des actions davantage intégrées et concertées (on y comprend que c'est donc seulement où il y a beaucoup d'organismes déjà en présence que les priorités seront et qu'on n'encourage pas la création de nouvelles structures?). À ce que nous en comprenons, cette nouvelle gestion permettrait dans l'avenir de concentrer les actions de conservation et de mise en valeur du Saint-Laurent dans ces zones au lieu de traiter le Saint-Laurent comme un tout au sein duquel les différents écosystèmes sont intrinsèquement liés. On en comprend aussi que les programmes de financement d'Environnement Canada et du MDDEP prioriseront le financement des projets de conservation ayant lieu dans ces zones par rapport à celles identifiées comme étant supposément non prioritaires. Nous ne croyons pas logique d'agir de la sorte. **Cela va à l'encontre des principes de la gestion intégrée du Saint-Laurent et de la stratégie d'action globale.** Nous craignons que les décideurs qui ont identifié les zones névralgiques n'avaient probablement pas en mains toutes les données nécessaires, surtout pour les régions éloignées pour lesquelles moins de données n'existent puisque moins d'organismes présents. Cela ne veut pas dire pour autant qu'aucune problématique importante en lien avec le Saint-Laurent n'y est présente. En ce sens, nous croyons donc fermement que ce principe de gestion par zones névralgiques doit être complètement revu et que ce sont plutôt des **enjeux globaux** qui devraient être priorités.

Des zones prioritaires ont été définies par la stratégie canadienne sur les aires marines protégées dans le Saint-Laurent. L'estuaire moyen en fait d'ailleurs parti et un projet de zone de protection marine (ZPM) est en développement, complémentaire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, pour assurer la conservation et la protection à long terme des mammifères marins, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires. Ce projet de **ZPM pour l'estuaire du Saint-Laurent s'étend de Saint-Roch-des-Aulnaies à Métis-sur-Mer** sur la rive sud puis de Baie-Saint-Paul à Bétsiamites sur la rive nord. Une partie de l'estuaire moyen est une zone d'alimentation de première importance pour de nombreuses espèces, dont les mammifères marins qui y retrouvent de fortes concentrations d'espèces fourragères.

De plus, le **premier projet-pilote de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)** entre la ZIP du Sud-de-l'Estuaire et l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup visant la gestion du milieu côtier du territoire de l'OBKIR débute cette année en 2010 grâce au soutien financier du MDDEP. Le territoire couvert par le projet s'étend de Rivière-Ouelle au Kamouraska jusqu'à l'Isle-Verte dans la MRC de Rivière-du-Loup. La presque totalité du territoire se trouve dans l'estuaire moyen.

Un autre projet d'aire marine protégée a été identifié dans la Baie des Chaleurs, au niveau de l'estuaire de la Rivière Bonaventure. Par conséquent, si ces zones ont été qualifiées d'importantes pour la protection de leurs habitats aquatiques et ainsi pour la mise en place

d'aires marines protégées, elles devraient être aussi confirmées comme zones prioritaires pour la prochaine entente du Plan Saint-Laurent. Des projets de conservation de leurs habitats aquatiques et littoraux pourront alors y être encore initiés durablement car leur pérennité profite à l'ensemble du système Saint-Laurent et donc aux zones névralgiques prioritaires proposées dans le document de consultation.

Avez-vous des préoccupations particulières qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

Nous trouvons qu'une orientation globale devrait exprimer la volonté du gouvernement à assurer une **bonne structure de financement aux organismes responsables de la mise en application du futur Plan Saint-Laurent**. Sans eux, le Plan Saint-Laurent n'a pas sa raison d'être. Depuis 1998, le financement des Comités ZIP n'a pas été augmenté et la mise en œuvre du nouveau plan quinquennal ne prévoit toujours aucun nouvel argent pour les cinq prochaines années. Ceci malgré les demandes acharnées de Stratégies Saint-Laurent et des ZIP pour faire augmenter leur financement et pour encourager la création de trois nouveaux comités ZIP dans des zones actuellement non-couvertes (Nord de la Gaspésie, Charlevoix et le Nord de Montréal). La non-crédation de nouveaux comités ne reflète en rien la réalité sur le terrain puisque les zones laissées à elles-mêmes connaissent des problématiques qui se doivent d'être traitées et étudiées au même titre que le reste du Saint-Laurent. Dans les faits, elles sont même particulièrement problématiques puisque peu d'acteurs œuvrant pour la conservation du Saint-Laurent y sont présents. Ainsi, les enjeux environnementaux présents ont donc « libre-cours » de s'aggraver. Dans un tout autre ordre d'idées, les comités ZIP, quoique leur existence soit indéniablement importante pour la conservation du Saint-Laurent, ne travaillent pas seuls sur leurs différents territoires d'intervention. D'autres organismes sans but lucratif œuvrant pour la conservation du Saint-Laurent et de son littoral existent et travaillent de concert avec eux. Toutefois, la très grande majorité de ces organismes n'ont pas accès à des sources de financement stables annuellement pour assurer leur survie.

Tout le volet lié à l'encadrement adéquat des activités récréotouristiques en lien avec le Saint-Laurent ne semble pas vraiment couvert. Pourtant, il est sans contredit de plus en plus grand et cela risque d'être une tendance qui se maintiendra au cours des prochaines décennies. Il faut donc les promouvoir et les encadrer afin d'encourager les gens à vivre des expériences qui les sensibiliseront à l'importance de protéger les écosystèmes fragiles terrestres et marins. L'écotourisme ouvre une porte très intéressante sur les activités d'éducation et de sensibilisation, en plus d'encourager la mise en forme et l'implication individuelle. Compte tenu qu'une fois bien encadrées, les activités écotouristiques ne causent pas de réels dangers pour les écosystèmes, il faut les mettre en valeur et profiter de ces occasions d'échange pour faire passer les messages importants.

On ne parle pas non plus de la vigie relative aux grands projets de développement, tels les ports méthaniers ainsi que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, les travaux de dragage, etc. Ces activités pourraient avoir pourtant des conséquences désastreuses sur l'Homme, les populations d'oiseaux et de mammifères marins qui sillonnent les eaux du golfe. Trop peu d'études permettent de tirer des conclusions claires sur le sujet, de là l'importance d'injecter plus de ressources afin de répondre à des questions primaires sur les effets à court et à long terme sur les espèces marines.

Les orientations ne parlent pas beaucoup des aspects internationaux, tel que la Commission mixte internationale. Par exemple, il serait important que le Québec siège sur la CMI pour mieux protéger le Saint-Laurent et ses utilisateurs, entre autres dans des dossiers importants tels que celui de la régularisation des débits et niveaux d'eau du lac Ontario et du Saint-Laurent ou encore de dragage de la voie navigable. De plus, il serait important de légiférer sur le caractère non-commercial de l'eau afin d'éviter des exportations en vrac de l'eau douce des Grands Lacs vers certains états américains (ALENA). Tous s'entendent pour dire qu'une réduction de l'eau disponible dans les Grands Lacs entraînerait de sérieuses conséquences pour le Saint-Laurent.

D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau.

- Une **gestion intégrée et concertée** bien établie sur l'ensemble du Saint-Laurent;
- Une **population riveraine informée et participant** au développement du Saint-Laurent;
- Une **amélioration continue** en termes de : 1) **qualité de l'eau** (ex. ouverture de nouveaux sites de baignade), 2) de **biodiversité** (ex. amélioration continue de l'écosystème permettant le retour d'espèces disparues de certains secteurs du fleuve telles que le saumon de l'Atlantique à Montréal ou protection d'habitats d'espèces menacées) et de 3) réhabilitation et de maintien des **usages et des accès** (ex. baignade, pêche, etc.);
- Plusieurs **solutions innovatrices et bien intégrées** minimisant les impacts associés aux problèmes émergents : changements climatiques, espèces envahissantes, etc.
- Un réseau d'**accès publics** au Saint-Laurent **adéquat dans toutes les régions du Québec**;
- Des **activités et des usages diversifiés** pour toute la population ;
- Un réseau d'**aires marines protégées** bien intégré (socialement) et représentatif.